

LG/-

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI  
SERVICE DES AFFAIRES POLITIQUES  
ADMINISTRATIVES ET JUDICIAIRES.

Usumbura, le 5 octobre 1957.

N\*11/2/07929/04260

KIBUNGO



5214

Objet :

Permis de conduire

A Monsieur l'Ingénieur Provincial,  
Chef du Service des Travaux Publics  
à Usumbura.

Monsieur le Résident (Deux)

Monsieur le Chef du Service de l'Agricul-  
ture à Usumbura.

Monsieur le Vétérinaire Provincial  
à Usumbura.

Monsieur le Chef du Service des AIMO  
à Usumbura.

Monsieur l'Administrateur de Territoire  
(Tous)

*Kibungu*

Monsieur . . . . ,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'il a été constaté à l'occasion d'accidents de roulage dans lesquels le Gouvernement du Ruanda-Urundi était impliqué, que des chauffeurs engagés pour le compte du Gouvernement du Ruanda-Urundi n'étaient pas titulaires d'un permis de conduire.

Il ne peut vous échapper qu'en pareille occurrence, la responsabilité de l'agent qui a procédé à l'engagement, risque fort d'être engagée tant au point de vue pécunier qu'au point disciplinaire.

Je vous saurais donc gré de bien vouloir contrôler si tous les chauffeurs qui sont sous vos ordres, sont bien titulaires d'un permis de conduire; dans la négative, il y aura lieu, suivant les cas, de licencier ceux-ci ou de faire régulariser leur situation.

A l'avenir, vous ne procéderez plus à aucun engagement de chauffeurs sans vous être assuré qu'ils sont bien titulaires du permis de conduire.

La méconnaissance des présentes instructions, entraînera inévitablement en cas d'accident la responsabilité de l'agent qui a procédé à l'engagement, en qualité de chauffeur, d'un autochtone qui ne serait pas titulaire d'un permis de conduire.

Vous voudrez bien diffuser la présente lettre parmi le personnel mis à votre disposition.

A toutes fins utiles, je vous rappelle que le permis de conduire est indispensable pour piloter n'importe quel véhicule ou engin automoteur sur la voie publique.

Pour le Vice-Gouverneur Général,  
Gouverneur du Ruanda-Urundi,  
Le Secrétaire Provincial,  
G. BRAUSCH,

*3065/TP. /DC*  
*17/10/57*

*TP/101*

*M. d. C.*